

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 03 septembre 2024

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-quatre et le trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 16

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 17

Absente excusée ayant donné procuration : Cécile MAGNIN (à Leila MANET)

Absent : Claude MOREIRA

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2024_38 - Objet : Marché à bons de commandes relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage des repas aux aînés

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures a été constitué entre les communes de Challex, Collonges, Farges, Léaz, Péron, Pougny, Saint-Jean-de-Gonville, Crozet, Chevry et Sergy.

Ce groupement de commandes a été créé afin de mutualiser les besoins en matière de travaux, de services et de fournitures, conformément aux dispositions propres à la commande publique.

L'ensemble des entités membres du groupement a désigné un coordonnateur du groupement par famille d'achat.

Conformément à la convention, la commune de Saint-Jean-de-Gonville a été désignée comme coordonnateur du marché de fournitures pour le service de restauration scolaire et portage des repas aux aînés.

Dans ce cadre, un marché à procédure formalisée ouverte a été lancé pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage de repas aux aînés.

Sept communes ont décidé d'adhérer à cette consultation : Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny, Saint-Jean-de-Gonville et Sergy.

Ce marché est décomposé en 2 lots distincts :

Lot n°1 : Restauration scolaire et périscolaire

Option 1 : Fourniture de pain bio

Option 2 : Fourniture du goûter

Lot n°2 : Restauration pour le portage des repas aux aînés

Option 1 : Fourniture de pain bio

Option 2 : Fourniture de soupe pour le dîner

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint-Jean-de-Gonville n'est pas concernée par les prestations du lot n°2.

Ce marché à prix unitaires est conclu pour une période initiale d'une année prenant effet le 07 octobre 2024 et reconductible trois fois.

Les prestations faisant l'objet de ce marché étant susceptibles de varier, ce marché est fractionné à bons de commandes sans minimum, ni maximum pour chaque membre du groupement.

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur le site internet de la Voix de l'Ain le 03 juin 2024 ainsi que sur les sites des marchés publics dématérialisés : adullact.org le 30 mai 2024. L'avis a également été publié au journal de la Voix de l'Ain le 07 juin 2024.

La date de remise des offres a été fixée au lundi 1^{er} juillet 2024 à 12 heures.

Deux offres ont été remises par voie électronique dans les délais impartis.

La Commission d'Appels d'Offres du Groupement de commandes s'est réunie le 28 juin 2024.

Au vu du rapport d'analyses établi et compte-tenu des critères d'évaluation, il est proposé d'attribuer le marché comme suit :

Lot n°1 « Restauration scolaire et périscolaire » : entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR (01) :

- Offre de base :
 - o 3,53 € HT le repas enfants (5 composantes)
 - o 4,55 € H.T. le repas adulte (5 composantes)
- Option n°1 Fourniture de pain Bio : 0,10 € H.T.
- Option n°2 Fourniture de goûters : 1,21 € H.T.

Lot n°2 « Portage de repas aux aînés » : entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR (01) :

- Offre de base Repas adulte : 6,96 € H.T.

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le **04 SEP. 2024**

ID : 001-210103602-20240903-2024_38-DE



- Option n°1 Fourniture de pain bio : 0,62 € H.T.
- Option n°2 Fourniture de soupe : 1,29 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché à bons de commande – Lot n°1 « Restauration scolaire et périscolaire », au prestataire BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITÉUR 3,53 H.T. le repas enfant (5 composantes) et 4,55 € H.T. le repas adulte.
- **PRECISE** que le présent marché relatif au lot n°1 « Restauration scolaire et périscolaire » est attribué sans options.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

